

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 octobre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°32

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme M. Christine DEFFONTAINE, M. Pascal CAVITTE par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Clément VERGNE par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX,

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h30, M. Grégory HUGUE

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Lancement d'une collecte de dons par le Ministère de la Culture et la Fondation du Patrimoine pour la préservation du village martyr d'Oradour-sur-Glane - Décision relative au versement d'un don

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que le Ministère de la Culture et la Fondation du Patrimoine ont lancé une collecte de dons en faveur de la préservation du village martyr d'Oradour-sur-Glane,
- Considérant que, soumises aux effets du temps, les ruines du village sont, en effet, en train de disparaître et cela malgré les interventions réalisées au fil des années par les services de l'Etat,
- Considérant qu'une importante campagne de restauration de l'ensemble du site, lieu de mémoire unique, est aujourd'hui absolument nécessaire pour permettre leur pérennisation,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite apporter son soutien dans le cadre de ce projet,

1 - Décide de faire un don de 1 000 € dans le cadre de la collecte organisée par le Ministère de la Culture et la Fondation du Patrimoine pour la préservation du village martyr d'Oradour-sur-Glane.

2- La dépense en résultant sera inscrite au budget de la Ville.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Jérémy NOVAIS



Transmis au Contrôle de Légalité le :

Date et ref de l'accusé de réception :

05 OCT. 2023

05 OCT. 2023

D32 - 03/10/2023